

Cinquième séance, vendredi 05 novembre 2021 – après-midi

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|---------------|-----------------|--|---|---|
| | Motion d'ordre | Modification du programme : suppression du mandat 2021-GC-97 (couverture autoroute Chamblieux-Bertigny) pour traitement au début de la prochaine législature | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Wicht |
| 2021-DAEC-126 | Loi | Loi sur la mobilité (LMob) | Deuxième lecture Troisième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-GC-151 | Divers | Discours de fin de législature | | |

La séance est ouverte à 13 h 05.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Muriel Besson Gumy, Susanne Aebischer, Jacques Morand, Sébastien Dorthe, Katharina Thalmann-Bolz, Benoît Glasson, Olivier Flechtner, Erika Schnyder, David Fattebert, Gaétan Emonet, Chantal Mueller et Thierry Steiert.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Motion d'ordre

Modification du programme : suppression du mandat 2021-GC-97 (couverture autoroute Chamblieux-Bertigny) pour traitement au début de la prochaine législature

Auteur-s: **Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)**

Prise en considération

Présidente du Grand Conseil. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant de notre collègue député Jean-Daniel Wicht, à qui je donne la parole.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Nous sommes à la fin de cette législature. Nous attendons des discours en fin d'après-midi et un des derniers dossiers à traiter, c'est ce mandat concernant la couverture autoroutière, pour décider d'un montant de 75 millions de francs. Une partie de nos collègues vont peut-être devoir nous quitter cet après-midi et je pense que ce ne serait pas sérieux de traiter cet objet à la va-vite aujourd'hui, vu l'importance qu'il a pour notre canton. C'est pourquoi, avec

les collègues qui ont déposé le mandat, nous demandons de reporter cet objet au début de la prochaine législature. Je vous demande, chers Collègues, de soutenir cette demande afin que l'on puisse travailler correctement l'année prochaine.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Juste une chose concernant ce mandat. Nous avons eu des discussions au Bureau concernant l'attribution de ce mandat et j'avais personnellement proposé que nous traitions ce point en début de matinée, de manière à avoir le temps nécessaire pour le traiter d'une manière correcte. La majorité du Bureau n'a pas souhaité que ce soit le cas. J'étais évidemment persuadé qu'en fonction de la majorité qualifiée requise pour la discussion d'un tel mandat, nous arrivions à cette situation. Je le déplore, mais je ne peux évidemment que soutenir cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 87 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP).
Total: 87.

A voté non:

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

S'est abstenue:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Le programme est modifié selon la motion d'ordre.

Loi 2021-DAEC-126 Loi sur la mobilité (LMob)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 17.08.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4252) |
| Préavis de la commission: | 22.09.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4438) |

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la mobilité (LMob)

Présidente du Grand Conseil. Je vous rappelle les articles qui ont fait l'objet de modifications lors des premiers débats. Tout d'abord, l'article 1 al. 2 let. b, modifié selon l'amendement de M^{me} Christa Mutter par 43 voix contre 43, 3 abstentions et la voix prépondérante de la Présidente qui a fait pencher la balance pour l'acceptation.

Il y a ensuite l'article 48bis nouveau, qui est modifié selon l'amendement de M. Daniel Bürdel, par 55 oui, 42 non et 3 abstentions.

Il y a aussi l'article 205, modifié selon l'amendement de notre collègue député Dominique Butty, par 52 oui, 45 non et 5 abstentions.

Et enfin, il y a une nouvelle partie 19 de la loi sur les impôts cantonaux directs, dans laquelle l'article 27 a été modifié.

Pour cette deuxième lecture, je vais procéder chapitre par chapitre. Il s'agit donc des numéros arabes.

Art. 2 à Art. 27

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 28 al. 1 let. d

Cotting Charly (PLR/FDP, SC). Je vais vous parler de l'article 28 al. 1. Mes liens d'intérêts : je suis agriculteur, propriétaire et locataire de parcelles proches de zones résidentielles, certaines étant traversées par des sentiers pédestres.

L'article 28 al. 1 let. d dit que si un bien-fonds est traversé pendant deux ans par des piétons, il peut être *de facto* grevé d'une servitude. Cela veut dire que si un terrain, par exemple situé entre une route et une forêt, est traversé régulièrement par des promeneurs, il pourrait devenir, sans l'accord du propriétaire, sentier public, ce qui pourrait rendre plus compliquée son exploitation. De même, une maison située près d'une école et traversée régulièrement par des élèves comme raccourci entre deux rues, pourrait être grevée d'un sentier public. Un propriétaire connaissant cet article de loi pourrait, même si finalement ça ne le gêne pas beaucoup, interdire à ces mêmes élèves de traverser son terrain, par crainte de devoir, à terme, recevoir cette charge qui pourrait l'empêcher, par exemple, de densifier sa parcelle. Cet article est à mon sens une atteinte à la propriété. Cela veut également dire que si une illégalité, certes légère, est pratiquée pendant deux ans, elle deviendrait légale.

Pour ces raisons, je vous demande de soutenir mon amendement et d'accepter de biffer la lettre d de l'article 28 al. 1.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Mon intervention concerne l'article 1 alinéa 2 lettre b, soit l'amendement Mutter, où j'ai déposé un amendement pour refaire le vote en deuxième lecture. Je vous propose peut-être qu'on prenne la discussion amendement par amendement et qu'on ne mélange pas les discussions en fonction des amendements et en fonction des votes. Je vous propose donc qu'on traite l'article 28 et j'interviendrai après le traitement de l'article 28 pour l'article 1 ou, si vous le souhaitez, le contraire.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Concernant l'article 28 al. 1 let. d, je dois avouer qu'on ne l'a pas traité en commission. Le sujet n'a pas du tout été abordé. J'ai une certaine compréhension pour votre remarque, mais malheureusement, vu que cela n'a pas été traité, je dois rejeter votre amendement. Mais il serait intéressant de connaître peut-être l'avis du Conseil d'Etat sur le sujet, parce que je trouve moi aussi que c'est assez fort comme formulation.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'avoue que je découvre l'amendement à l'instant et qu'il eut été plus simple de le découvrir un peu plus tôt, mais enfin les choses sont ainsi. L'article 28, comme les articles précédents, est censé mettre un peu d'ordre dans un domaine qui est juridiquement souvent peu clair, qui donne lieu à passablement de discussions et de conflits au niveau des communes entre propriétaires privés et usages réguliers de type public. Ça vaut et pour les itinéraires piétons, et parfois aussi pour des itinéraires de randonnées, qui sont deux

catégories distinctes au sens du droit constitutionnel. Ici, en termes de pondération des intérêts, tant le comité de pilotage, qui a discuté cet article, que le Conseil d'Etat, ont suivi cette prise de position qui permet, à notre avis, de clarifier les choses dans un certain nombre de situations pratiques. Il y a, le député Cotting a raison, une légère atteinte au droit à la propriété privée. Elle est plus théorique que pratique et les exemples donnés par le député le démontrent d'ailleurs eux-mêmes.

Dans la mesure où le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cet amendement, ni en commission, ni d'ailleurs après la première lecture, je ne peux évidemment pas m'y rallier, ne serait-ce déjà que pour des raisons formelles.

Cotting Charly (PLR/FDP, SC). Mon amendement est donc le suivant : à l'article 28 al. 1, la lettre d "il a été utilisé par le public pendant au moins deux ans sans opposition" serait biffée. Je maintiens mon amendement.

> Au vote, la proposition du député Cotting, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 56 voix contre 31. Il y a 4 abstentions.

Ont voté pour la proposition du député Cotting:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 56.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Senti Julia (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 4.*

> Modifié selon la proposition du député Cotting.

Art. 1 al. 2 let. b

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). A l'article 1 al. 2 let. b, j'ai déposé un amendement pour qu'on revienne à la version bis de la commission. L'amendement Mutter, qui a été accepté en première lecture, vise, dans les buts de la loi, à assurer le report modal vers la mobilité douce et les transports publics. La version bis de la commission, que je trouve plus judicieuse, demande de favoriser et d'encourager la mobilité douce ainsi que l'usage des transports collectifs. A mon avis, la différence est importante. Dans toute la loi, on n'a pas voulu opposer les moyens de transport les uns contre les autres. On a voulu assurer une mobilité multimodale. Il est clair que pour certains transports, la personne qui va du Mouret au Lac-Noir, eh bien

y aller en transports publics sera peut-être compliqué. En mobilité douce, si elle a 4 enfants ou du matériel à transporter, ce sera aussi compliqué. Il sera donc impossible, dans les faits, d'assurer un report modal partout. Je crois ainsi que la version bis de la commission, qui dit, je le rappelle, "de favoriser et d'encourager la mobilité douce [...]", est largement suffisante et je vous invite à accepter cet amendement visant à revenir à la version bis de la commission.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je vous prie de soutenir encore une fois cet amendement, qui clarifie surtout le texte de la commission et qui reprend aussi ce qui est voulu dans la Constitution ainsi que dans le Plan directeur. Je remercie le commissaire du Gouvernement, ainsi que le président de la commission pour leur soutien, et vous tous aussi.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). L'amendement à l'article 1, al. 2 let. b est donc le suivant : "de favoriser et d'encourager la mobilité douce ainsi que l'usage des transports collectifs et d'assurer leurs sécurité et fluidité".

Je maintiens mon amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Hier en effet, j'avais déjà répondu de la façon suivante à l'amendement Mutter, en disant qu'au sens purement strict de la commission, on ne l'avait pas traité et que je devais donc le refuser. Néanmoins, j'ai dit aussi que ça allait dans l'esprit de la loi et si le commissaire du Gouvernement était favorable à soutenir cela, ça ne me posait aucun problème de fond. L'esprit de la loi vise tout de même à améliorer les transports vers plus de mobilité douce et de transports publics, tout en laissant une bonne part - on l'a vu ce matin au niveau du réseau routier - à la mobilité individuelle. Dans ce sens-là, voilà ma position : je crois qu'on n'a pas quelque chose de fondamentalement différent, mais l'amendement Mutter apporte une précision qui ne change pas fondamentalement l'esprit de la loi. Mais c'est vrai que ça n'a pas été traité en commission.

Stiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout en émettant les mêmes remarques formelles que le rapporteur pour les mêmes raisons de procédure, je ne peux que réitérer ce que j'ai dit hier sur le même amendement, c'est-à-dire que contrairement à ce que pense l'auteur du nouvel amendement, il n'y a pas de différence essentielle en pratique entre les deux variantes. Dans le sens que le rapporteur a évoqué, la variante Mutter ne touche pas fondamentalement non plus à l'égalité de traitement entre les différentes usagères et différents usagers, que ce soit des routes, des trains, des transports publics ou d'autre chose ; elle n'est donc pas contraire à l'esprit dans lequel le Conseil d'Etat a pris ses décisions.

> Au vote, la proposition du député Kolly Nicolas, opposée au résultat de la première lecture (amendement Mutter), est acceptée par 56 voix contre 41. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition du député Kolly Nicolas (projet bis):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 56.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (amendement Mutter):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît

(SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 41.*

S'est abstenu:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition du député Kolly Nicolas.

Art. 29 à 35

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 36 à 53

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 54 à 83

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 84 à 146

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 147 à 156

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 157 à 188

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 189 à 203

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 204

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 205

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Je ne sais pas si c'est ici que je dois intervenir, mais j'aimerais revenir sur l'amendement Butty concernant la classification des routes, qui a été accepté en première lecture.

J'aimerais quand même encore souligner le fait que le travail en commission a été approfondi. On s'est bien basé sur les critères établis par les Services de la mobilité et des routes. Il s'agit donc bien d'un concept de maillage, de charge de trafic et de gabarit des routes. Suite à l'acceptation de cet amendement, je me pose vraiment la question : tout est basculé en fait ? En effet, d'un côté nous voulons revenir à la situation initiale, mais on accepte quand même les décisions prises sur ces principes, ces critères, par rapport à ces routes qui sont passées d'une gestion communale à des routes cantonales, mais de l'autre côté, pour le reste, on veut revenir à la situation initiale. A ce moment-là, ces critères-là ne comptent plus. Je trouve ainsi qu'il y a vraiment une incohérence de notre part. Il faut savoir qu'en ramenant au canton toutes ces routes et ces kilomètres de plus par rapport à la situation actuelle, il y aura bien sûr aussi des charges d'entretien qu'il faudra faire suivre ensuite dans les budgets. De plus, l'équilibre financier qu'on avait réussi à trouver en commission est complètement cassé. C'est donc pour ces raisons que je propose au plénum de réfléchir et de revenir à la version bis de la commission. Je vous propose ainsi de revoter sur ce point.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). J'ai un immense respect pour ma consœur qui vient de s'exprimer. Elle fait preuve d'une générosité et d'une empathie remarquables qui m'émeuvent et me touchent au plus haut point. Malheureusement, dans ses arguments, il n'y a aucun élément nouveau. Elle nous demande de réfléchir sur notre décision de ce matin. S'il faut attendre de boire un verre de rouge et manger un sandwich pour améliorer la réflexion, c'est relativement grave. Je vous demande donc de confirmer votre réflexion de ce matin, qui est basée sur une étude sereine des données de la problématique.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich unterstütze den Abänderungsantrag von Frau Grossrätin Paola Ghielmini. Vielleicht gerade als Erstes: Ihre Antwort, Herr Butty, war unter der Gürtellinie.

Ich finde hier auch, dass das eine Dörfligeist-Politik ist. Alle Grossrätinnen und Grossräte sind vom Bezirk gewählt und müssen den Bezirk vertreten und nicht nur bis zur Nasenspitze denken und das eigene Dorf oder die eigene Gemeinde vertreten.

In diesem Gesetz, da appelliere ich an die Sensler-Grossrätinnen und Grossräte, kommt der Sensebezirk sehr gut weg! Vor allem das Oberland hat hier einen ganz guten Zuschlag bekommen. Der Steueraussschluss und die Kommission haben hervorragende Arbeit geleistet und genau nach Kriterien festgelegt und geprüft. Und wir hier im Saal, die Laien sind - ich zähle mich hier dazu -, wollen das alles über den Haufen werfen, nur um den Dörfligeist durchzusetzen.

Bitte, haben Sie Weitsicht, bitte haben Sie Vertrauen in die Arbeit der Kommission, des Staatsrates und der Experten, welche dieses Gesetz über mehrere Stunden und Wochen und nicht nur ein paar Minuten studiert haben. Es ist absolut populistisch und keine seriöse Grossratsarbeit, wenn wir dies hier jetzt alles über den Haufen werfen. Ich bitte Sie, dem Antrag Butty nicht zuzustimmen, und das sagt Ihnen eine - noch für ein paar Minuten - Düdinger Grossrätin, die gegen Düdingen spricht.

Bitte nehmen Sie diese Veränderungen und Anpassungen an und schauen Sie mit Weitblick weiter nach vorne.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Très brièvement. Comme politiques, nous devons nous montrer exemplaires. A ce titre, je crois que nous devons assurer l'égalité de traitement entre citoyens et citoyennes, mais aussi entre communes. Qu'est-ce qu'on va dire maintenant à Morlon qui veut cantonaliser Morlon - Broc-Fabrique parce que c'est là où il y a du trafic quand on restreint la route avec Broc ? Que va-t-on dire à Gruyères qui veut cantonaliser la route de Saussivue, parce qu'il y a aussi du trafic de ce côté-là ? Il faut qu'on garde une ligne, et cette ligne doit se baser sur des critères cohérents. Je crois qu'avec l'amendement de Paola Ghielmini, on a la possibilité d'assurer la cohérence de ces critères. Je vous remercie de prendre un peu de hauteur, de nous montrer dignes de l'enjeu d'aujourd'hui et véritablement de soutenir cet amendement.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Der Änderungsantrag von Kollege Butty wurde in erster Lesung knapp angenommen. Es wurde von Solidarität zwischen Stadt und Land gesprochen. Für mich ist das keine Frage der Solidarität, es ist eine Frage der Kosten, mit denen die Gemeinden konfrontiert werden. Heute Morgen war sich auch niemand richtig bewusst, dass dabei auch die Autonomie der Gemeinden beschnitten wird.

Ich möchte noch einmal wiederholen, dass die Kriterien für die Zuteilung der Strassen an den Kanton oder an die Gemeinden nach technischen, objektiven Kriterien und gestützt auf die Stellungnahmen der Gemeinden erfolgt ist und keineswegs mit dem Willen, die Solidarität zwischen Stadt und Land zu verletzen oder eine solche Verletzung zu dulden.

Die Neuordnung bringt Ordnung in das freiburgische Strassennetz. Ich glaube nicht, dass es einen passenden Zeitpunkt dafür gibt. Wir wollen die Arbeit ja auch nicht den späteren Generationen überlassen.

Sämtliche Neuordnungen dieser Strassen, das haben wir schon gehört, sind - nach einer Vorarbeit einer Gruppe - das einstimmig verabschiedete Resultat der Kommissionsarbeit. Der Präsident der Kommission hat Ihnen mit vielen Worten und blumig dargelegt, dass wir gute Arbeit geleistet haben und lange darüber gekniet sind.

Die Bedeutung der Strassen ändert sich im Laufe der Zeit. Es macht keinen Sinn, Strassen, die ihre ursprüngliche Bestimmung für den Kanton verloren haben, als kantonale Strassen zu belassen und damit eine Ungerechtigkeit, die wie heute besteht, einfach zu dulden.

Wird der Kanton im Winter auf solchen, zum Teil abgelegenen Strassen den Schnee wegräumen müssen, wird das zu Verrechnungen von Leistungen mit der Gemeinde kommen und dies verursacht mehr Bürokratie, gegen die wir ja alle kämpfen. Mit dem Antrag wird im Übrigen nicht dem Wunsch einer Gemeinde entsprochen, die eine Strasse als Gemeindestrasse belassen wollte,

Ich habe heute Morgen dem Staatsrat die Frage gestellt, ob er bereit wäre, für die betroffenen Gemeinden eine finanzielle Entlastung vorzusehen, und er hat heute Morgen - Sie erinnern sich - dazu ganz klar seine Bereitschaft gezeigt.

Der Antrag Butty rechtfertigt es in keiner Weise, die ganze Arbeit der verschiedenen Gremien der Anpassung des Strassennetzes an die aktuelle Situation heute mit einem Daumen nach unten über Bord zu werfen. Ich danke Ihnen für Ihre Zustimmung zur Proposition bis der Kommission.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je rebondis sur ce qu'a dit ma collègue Krattinger. Je suis élu par la Glâne, chose très compliquée parce que d'une part, on a eu un ajout, une route qui a été reprise par le canton et qui soulage une commune, et d'autre part, on a une commune qui a une nouvelle charge très lourde avec la reprise d'une route. Ce matin, j'ai appris que c'était environ 50'000 frs de frais annuels par kilomètres. En gros cela fait 300'000 frs pour cette commune.

Les comptes peuvent bien être équilibrés pour le canton, mais pour certaines communes – même si nous, nous sommes gagnants -, on ne peut pas accepter de remettre une telle charge sur leur dos. C'est valable pour d'autres districts, mais je ne vais pas mettre en opposition la campagne et la ville, bien au contraire. On a eu d'autres votations où les communes périphériques et leurs représentants ont bien soutenu le Grand Fribourg. Je crois que c'est légitime et normal que je fasse appel à la solidarité vis à vis de ces communes. L'amendement Butty, que je soutiens pleinement, amène une solution bien supportable pour le canton au niveau des coûts, car ça ne bloque pas du tout les discussions futures pour des reprises de routes soit à la commune, soit au canton. Ça ne bloque rien du tout, ça met juste un peu d'ordre et une continuité dans toute cette affaire.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mon intervention devient caduque, parce que je voulais discuter sur la forme de l'amendement oral, mais j'ai vu qu'entre le moment où j'ai appuyé sur le bouton et maintenant, l'amendement oral est devenu un amendement écrit. Je vais donc juste profiter pour dire que je soutiens l'amendement Butty et que je vous encourage à garder la version acceptée en première lecture.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai eu l'occasion ce matin de le dire clairement : l'amendement Butty pose problème. Il n'a pas été traité par la commission et il doit donc être rejeté. Mais ce n'est pas seulement parce qu'il n'a pas été traité qu'il doit être rejeté. Il va également créer des inégalités de traitement. Dans 2, 3 ou 4 ans, lorsqu'une commune verra le réseau cantonal avec les ajouts fait par la commission, elle ne comprendra pas ce qui s'est passé, ce mix entre choix politique et choix technique. Elle demandera une nouvelle égalité de traitement sur des choses où on n'aura pas un fondement technique pour donner une réponse claire. Dans ce sens-là, les gens pensent bien faire en demandant de garder l'ancien système et de rajouter ce que vous avez mis, mais là, vous ne faites pas que des heureux. C'est également un problème pour le canton de gérer une telle situation, je tiens à vous le dire, et aussi pour la commission qui s'est donnée beaucoup de peine avec les services techniques afin d'analyser chaque cas. Tous les députés ont pu s'exprimer, de nombreux amendements ont été vérifiés. Pour moi, le seul problème qui doit être discuté, et la réponse a été donnée par M. le Commissaire ce matin, c'est l'état des routes lorsqu'il y a une reprise dans un sens ou dans l'autre. M. le Commissaire l'a dit, il veut que les routes soient en bon état lors de la reprise. Je pense que cela constitue déjà une assurance, à quelque part. En tout cas, je ne peux vous dire qu'une chose : c'est aussi une question de confiance envers le travail qu'on fait dans les commissions. Car s'il suffit de faire comme ça pour faire basculer les règles du jeu ou le cours du jeu, je pense que ce n'est pas normal et pas correct. Le travail a été fait et bien fait, par le CoPil, la DAEC, le Conseil d'Etat et la commission *ad hoc* que j'ai présidée avec beaucoup de plaisir, parce que l'état d'esprit était très clair. On voulait le mieux, le meilleur et le plus juste dans cette loi sur la mobilité.

Mesdames et Messieurs, il est temps aujourd'hui de montrer un signal fort et de refuser l'amendement Butty qui crée un déséquilibre sur le long terme pour notre canton par rapport à la systématique des routes cantonales. Je vous remercie de refuser cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le représentant de la commission et rapporteur a déjà pratiquement tout dit. Non seulement il a tout dit, mais il l'a très bien dit. Je ne vais donc faire que deux ou trois petits compléments.

Premièrement, le coût supplémentaire pour le canton est de 1,4 million de frs par année si on multiplie le nombre de kilomètres par le coût forfaitaire au kilomètre. Il sera évidemment, le cas échéant, ajouté au budget pour l'année prochaine. Il comprend une partie d'EPT. L'entretien ne se fait pas encore par des robots, mais par des gens bien vivants, des bipèdes qui effectuent un travail pas toujours facile, et par tous les temps. Ces postes seront évidemment augmentés en conséquence. Enfin, cela porte l'ensemble des coûts supplémentaires à un peu plus de 5 millions de frs pour le canton. Ceci simplement pour information.

Par ailleurs, je ne peux que soutenir les arguments de cohérence du système et de travail très sérieux qui a été fait par la commission. J'exprime le regret que l'on "détricote" complètement les choses, en relevant aussi au passage que malgré le discours sur le respect des communes, l'amendement Butty va à l'encontre de la commune de Kerzers qui, je le rappelle, avait demandé par écrit que sa route ne soit pas cantonalisée. Mais, manifestement, cela ne vous préoccupe guère.

> Au vote, la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl, opposée au résultat de la première lecture (amendement Butty), est refusée par 54 voix contre 42. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl (projet bis):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre

Anne (GR,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 42.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (amendement Butty):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 54.*

S'est abstenu:

Collomb Eric (BR,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 205 (modification du plan du réseau des routes cantonales)

Tronçon Route de Chésalles

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis toujours Syndic de la commune d'Hauterive.

Avec mon collègue Nicolas Kolly, nous revenons avec notre amendement de la route de Chésalles-Hauterive. Je vous confirme mon argumentaire de ce matin et je vous affirme que cette route est actuellement d'intérêt suprarégionale. Cette route relie Marly, le MIC et la région du Mouret à la liaison autoroutière de Matran, qu'on le veuille ou non. Cette route doit être reprise temporairement par le canton jusqu'à la liaison Marly-Matran. En cas de fermeture de la route pour des raisons statiques du pont, cela priverait toute une région d'un accès, même s'il n'est pas parfait, à l'autoroute et aux centres commerciaux de la zone de Matran.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). En premier lieu, j'aimerais relever à l'attention du rapporteur de la commission, qui vient de s'insurger que notre Parlement a eu l'audace de ne pas suivre les travaux de la commission, autant excellents qu'ils soient, et d'avoir accepté l'amendement Butty, que j'ai déposé auparavant un amendement à l'article 1 pour revenir aux travaux de la commission. Ce même rapporteur a proposé de rejeter cet amendement et d'accepter un amendement Mutter contre la commission. Ça, c'est dit !

J'en viens ensuite à cet amendement déposé avec Dominique Zamofing. Mes liens d'intérêts : je suis citoyen du Mouret et membre du CoPil Marly-Matran.

Je vous demande d'accepter cet amendement pour une raison principale : cette route de Chésalles permet à toute une région (Haute-Singine - plateau du Mouret) d'avoir accès à l'autoroute de Matran. Cette route a de particulier qu'elle est aujourd'hui communale pour la commune d'Hauterive, mais elle ne présente aucun intérêt pour cette commune. Le pont, le syndic de la commune d'Hauterive l'a dit, devrait être refait au plus tard en 2025, à tout le moins pour la prolonger et pour permettre aux autres communes d'y avoir cet accès. Il y a donc clairement un intérêt suprarégional. Il est clair que les citoyens de la commune d'Hauterive, qui n'ont aucun intérêt pour cette route, ne financeront pas le réaménagement de ce pont qui sert à une autre partie du canton. Je crois que par le passé, il y a eu le pont d'Autigny. On a toujours évité de couper une région

d'une autre et là, c'est ce qui va se passer pour la région de Marly et du Mouret, qui devrait passer par Rossens, par la Tuffière ou alors traverser la ville de Fribourg pour se rendre à l'autoroute, ce qui n'est pas du tout acceptable. Je vous invite donc à accepter cet amendement.

J'aimerais aussi réfuter totalement l'argumentaire du Conseil d'Etat, qui a dit qu'accepter cet amendement reviendrait à affaiblir la liaison Marly-Matran. Cela n'est pas correct et ne reflète pas les travaux qui ont été faits dans le CoPil. Le CoPil a examiné l'ensemble des tracés, les a notés, a noté l'opportunité de réaffecter la route de Chésalles pour qu'elle puisse absorber le trafic qui augmentera indéniablement surtout par l'urbanisation de Marly, avec le MIC, avec maintenant le site cantonal du Pré aux Moines qui a été transféré à l'Etablissement cantonal de politique foncière active. Donc là, on a une région qui va énormément se développer, qui n'a aucun accès à l'autoroute, qui aujourd'hui traverse la ville de Marly et la ville de Fribourg pour se rendre à l'autoroute. Il est clair que la route de Chésalles ne permettra pas d'absorber tout ce trafic, car on parle de 15'000 à 20'000 TJM. Ce sont donc des chiffres astronomiques et je vois mal le Tribunal fédéral, s'il devait trancher cela, comme l'a dit le Conseil d'Etat, privilégier de faire passer un tel trafic à côté du site protégé de l'Abbaye d'Hauterive. En tout cas, le Tribunal fédéral ne nous a pas habitués à des décisions allant dans ce sens.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). L'expérience, comme disait un célèbre humoriste, est un peigne pour un chauve. Il y a 5 ans exactement, nous avons, comme dernier objet de la législature, tous les contournements routiers du canton. Nous avons passé le dernier vendredi à discuter et chacun - c'est de bonne guerre – a défendu son district, son canton et son village, ce qui fait - et tout le monde en était conscient à la fin - que nous avons adapté un certain nombre de dispositions qui ont quand même été remises en question au début de la législature suivante, en se demandant si elles étaient bien légitimes. Nous sommes en train de refaire la même démarche aujourd'hui, avec une loi qui, évidemment, est une loi d'importance, qui a été travaillée avec un nombre très important de séances de commission, qui a abouti à un projet qui est effectivement intéressant et qui mériterait d'être traité comme tel par le Grand Conseil. Sauf que voilà, arrive de nouveau le dernier jour de la législature et c'est à nouveau le moment pour chacun de défendre des intérêts qui sont des intérêts privés. L'amendement dont nous discutons aujourd'hui en est un exemple typique. Nous parlons d'une route - et nous l'avons entendu dans la première discussion - dont le dimensionnement n'a rien à voir avec une route cantonale. Nous parlons d'une route qui se situe sur le tracé où un énorme débat est en cours pour faire une liaison à grand trafic, pour relier toute cette région à l'autoroute. Et nous voulons, à ce moment-là, défendre des intérêts qui ne sont même pas ceux de la commune - parce qu'elle sera déchargée si la route Marly-Matran se fait -, défendre des intérêts qui ne sont pas justifiables en termes d'analyse du trafic et du dimensionnement de la route. Alors, si le pont doit être rénové, il y aura certainement des discussions à avoir et des rénovations à faire si la route Marly-Matran ne pointe pas son nez d'ici là - ce qui sera probablement le cas -, pour savoir de quelle manière on peut trouver des solutions. Mais ça n'est pas une raison pour cantonaliser une route qui n'en a pas la vocation et qui sera dédoublée par une route avec une grande vocation de transfert modal.

Donc, je vous demande à nouveau de faire confiance à ce qu'a dit M. le Président de la commission, c'est-à-dire 8 séances de commission, une réflexion approfondie, etc, pour ne pas faire repasser à nouveau un intérêt régional dans les derniers mètres d'une législature. Merci de refuser cet amendement.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts sont plus ou moins les mêmes que ceux de M. Nicolas Kolly : j'habite la commune du Mouret en Haute-Sarine, je suis membre du comité de pilotage de la route Marly-Matran, mais en plus, j'ai mes bureaux et je travaille au Marly Innovation Center (MIC).

Avant de parler de cet amendement, je dois dire que je suis un peu mal à l'aise avec les débats sur cette loi, car le fait de déposer un amendement est assez mal vécu par les gens qui ont œuvré dans cette commission. Pour moi, il est clair que cette commission a fait un excellent travail, mais j'estime, comme député, qu'on peut et probablement qu'on doit certaines fois déposer d'autres amendements qui n'ont peut-être pas été réfléchis par les membres de la commission, même si ceux-ci, je le dis, ont très très bien travaillé. Comme président de la CFG, je peux vous dire que, régulièrement, on dépose aussi des amendements qu'on n'avait pas vus dans le cadre de l'examen d'une loi et pour ma part, ça ne me dérange pas du tout.

Par rapport à cet amendement, je soutiens en tout cas les propos de M. Zamofing. Il faut bien voir là qu'on est dans une situation provisoire. On parle effectivement de la route Marly-Matran, qui est un enjeu cantonal très important, mais celle-ci ne verra pas le jour avant 2030-2035. On doit donc trouver une solution provisoire jusque-là. Actuellement, sans cantonalisation, cette route sera purement et simplement fermée, ce qui aura pour conséquence d'engorger encore plus l'axe Marly-Matran pour toute la population de la Haute-Sarine, du plateau du Mouret et de la Haute-Singine, qui n'a pas toujours choisi de devoir se rendre au travail à Fribourg, dans le poumon économique de notre canton.

Par rapport à cela, je trouve que cet amendement est légitime. Je vous demande de le soutenir et je crois qu'il ne faut pas avoir peur par rapport au projet de la route Marly-Matran. Il y a des dizaines, voire des centaines d'oppositions qui, de toute façon, devront être traitées. Je crois qu'en expliquant que c'est une situation provisoire, ça ne va pas diminuer la possibilité de lever ces oppositions. Donc, n'ayons pas peur et soutenons cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Comme j'ai eu l'occasion de le dire, cet amendement a été traité au niveau de la commission, qui l'a rejeté pour les raisons suivantes.

De toute évidence, la route de Chésalles n'a pas le gabarit d'une route cantonale. Elle est extrêmement étroite, sinueuse et dangereuse. Lorsque vous décidez qu'une route est cantonale, il faut qu'elle ait également l'aptitude à supporter des gros véhicules, des véhicules d'une largeur extra, d'un poids aussi supérieur, et ce n'est de toute évidence pas le cas ici. Faire et changer une loi maintenant dans ce cadre-là, simplement pour un état provisoire en attendant une autre route définitive qui va se créer dans les prochaines années à côté, la commission a jugé évident que ce n'était pas le bon choix.

Maintenant, par rapport à ce qu'a dit le député Kolly concernant l'affaiblissement du projet, c'est moi qui l'ai dit ce matin, ce n'est pas M. le Commissaire. C'est moi qui l'ai dit parce qu'on en a discuté en commission. On pense - et je le pense également personnellement - que de créer en parallèle au futur projet et dire maintenant que cela devient un secteur qui cantonal, affaiblit le vrai projet qu'une majorité souhaite parce qu'il est nécessaire pour désengorger la ville de Fribourg et pour que les gens du plateau du Mouret puissent aller directement sur l'autoroute. Maintenant, en même temps, si on décide de cantonaliser la petite route de Chésalles, on peut se poser la question de l'utilité de la vraie route que tout le monde souhaite. C'était ça l'appréciation politique de l'affaiblissement du tracé officiel qu'on a souhaité.

Pour toutes ces bonnes raisons, la commission avait donc rejeté l'amendement de transformer la route de Chésalles en route cantonale.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai déjà développé mes arguments ce matin, lors du premier vote sur le même amendement, et ils n'ont pas changé. Ils rejoignent largement ceux du rapporteur. Je constate qu'il a été dit que, au plus tard en 2025, il fallait reconstruire le pont pour qu'il soit encore fréquentable. Evidemment, si la route devient cantonale, ce n'est plus la commune qui, pour 1 à 2 millions de francs, devra refaire le pont, mais le canton. J'imagine que s'il refait le pont, il devrait faire peut-être quelques autres travaux pour que la route fonctionne.

Le député Benoît Rey l'a évoqué au sens d'une route cantonale. Parce qu'après, il faut rester cohérent en disant que si une route est cantonale, il faut aussi qu'elle fonctionne comme une route cantonale. Après, vous pouvez évidemment expliquer que ça n'aura aucun impact sur la future décision du Tribunal fédéral, qui est déjà annoncée puisque au moins une organisation a dit que quoi qu'il arrive, elle ira jusqu'au TF contre la route Marly-Matran. Il est donc relativement quasi certain que le TF aura à se prononcer. Le député Kolly est d'avis que ça ne jouera aucun rôle. Moi, je n'en sais rien. On verra dans 5, 6, 7 ou 8 ans quand le TF se prononcera sur le recours en dernière instance de l'ATE contre la route Marly-Matran, si le fait qu'il y ait plus bas une route qui ne fonctionne pas trop mal aura un effet ou non. Vous dites que non. Moi, je n'en sais absolument rien. Nos successeurs - je ne serai sans doute plus là - feront un bilan à ce moment-là. On verra, avec nos tintébins respectifs, qui aura eu raison. Enfin vous pas, parce que vous êtes plus jeune.

Ceci étant, je laisse évidemment le libre choix au Grand Conseil d'aller dans la direction dans laquelle il souhaite aller. Ce qui est un peu irritant, c'est le fait que l'essentiel est fait : comme tout le monde le sait, il faudra refaire le pont sans doute bien avant que la route Marly-Matran puisse se construire, route Marly-Matran que le Conseil d'Etat poursuit avec une volonté claire ; il s'agit essentiellement d'un transfert de charge d'une commune vers le canton, et il y a encore une fois au moins 15 à 20 autres syndicats ou autres représentants communaux ici dans la salle qui, avec les mêmes motifs, pourraient demander qu'un bout de route chez eux soit cantonalisé aussi pour un moment, ne serait-ce que partout où il y a des routes de contournement qui se prévoient, parce qu'on pourrait utiliser le même argument ailleurs. Donc, on fait quelque chose qui va à peu près dans la même cohérence que d'autres décisions déjà prises.

Ich sage es auch auf Deutsch, weil wir hier im Grossen Rat auch einige Vertreter von deutschsprachigen Gemeinden haben, die mit der genau gleichen Legitimität verlangen könnten, dass man bei ihnen irgendein Stück Strasse mal kurz für fünf oder zehn Jahre kantonalisiert, die Sanierung macht und dann wieder zurück zur Gemeinde wechselt. Das kann man alles machen, aber sehr seriös ist das alles nicht.

> Au vote, la proposition des députés Zamofing et Kolly Nicolas, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 53 voix contre 40. Il y a 3 abstentions.

Ont voté pour la proposition des députés Zamofing et Kolly Nicolas :

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/

FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 53.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Modifié selon la proposition des députés Zamofing et Kolly Nicolas.

Art. 206 à 212

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

Présidente du Grand Conseil. Il y a là plusieurs lois qui sont touchées. Je vous rappelle que nous avons modifié l'article 27 de la loi sur les impôts cantonaux directs.

Parties 1 à 18

> Confirmation du résultat de la première lecture.

19. Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), du 06.06.2000 [ne figure pas dans le projet initial du Conseil d'Etat]

Art. 27 al. 1 let. a (modifié)

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Nous avons ici une loi avec laquelle on arrive bientôt au bout, mais qui donnera quand même des charges supplémentaires considérables au canton, et tant mieux. Le canton aura en effet des tâches supplémentaires : on va favoriser plus la mobilité douce, il y aura des transports publics qui seront améliorés, des aides qui seront données pour la mobilité durable. Bref, il y aura des charges qui seront augmentées. Au début, le projet prévoyait un équilibre entre les communes et le canton. Le plénum a suivi le projet bis de la commission qui a remis les charges des communes telles qu'elles étaient avant, notamment pour le Fonds ferroviaire et pour les contributions aux transports régionaux. Néanmoins, il restait quand même des dépenses supplémentaires pour le canton. Il fallait donc trouver des revenus supplémentaires. On a eu un amendement par rapport à la taxation des grands générateurs de trafic pour les parkings, qui a été refusé. La commission a donc voulu agir au travers de la loi sur les impôts cantonaux directs, à savoir sur les déductions des frais de déplacement professionnels. Comme cela a déjà été dit en première lecture, il y a eu de grandes discussions en commission, et nous sommes arrivés à un compromis qui est celui dont on a discuté en première lecture : un plafond de déductions à 8'000 frs. En première lecture, l'amendement à 12'000 frs a été accepté, ce qui signifie qu'il y a maintenant un énorme déficit dans les rentrées fiscales pour pouvoir nous payer cette loi. Je rappelle ici qu'il y a en Suisse beaucoup de cantons qui imposent un plafonnement des déductions fiscales, en tout cas 15. Il y a 7 cantons, dont Appenzell, Lucerne

et Nidwald, qui ne sont pas forcément des cantons urbains, où le plafond est à 6'000 frs. Et Schwyz, par exemple, est à 8'000 frs. La liste est encore longue et on ne serait ainsi pas une exception avec un plafonnement un peu plus audacieux. 12'000 frs, c'était donc ce que vous aviez décidé en première lecture. Nous, la commission, nous proposons 8'000 frs. Ce que je propose ici, c'est un compromis pour plafonner ces déductions à 10'000 frs. Je pense ainsi que c'est un compromis qui pourrait être accepté des deux côtés.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Sans rallonger trop évidemment, je vous invite à confirmer ce qui a été décidé ce matin, soit 12'000 frs. Quand la députée Ghielmini nous parle de cantons qui ont un plafonnement plus bas, elle oublie de citer les cantons qui nous entourent. Parce que les vrais concurrents finalement, ce sont nos voisins. Les vrais concurrents, ce sont les cantons de Vaud, Neuchâtel, ceux qui nous entourent. Et ceux-ci n'ont pas de plafonnement. Donc, le compromis dont vous parlez, on l'a déjà trouvé ce matin, il y a quelques heures, avant le verre de rouge de notre ami Butty, c'est-à-dire 12'000 frs. Je pense que c'est un excellent compromis. On passe d'aucun plafonnement à un plafonnement à 12'000 frs. Il me semble en effet que les pendulaires ont déjà mis la main au porte-monnaie.

Merci de soutenir l'amendement que vous avez accepté ce matin et de refuser l'amendement Ghielmini.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Ce que notre ami Collomb néglige de dire, c'est que d'une part Berne, lui, a plafonné et qu'on serait bien plus généreux avec 10'000 frs que ce qui est prévu là-bas, et que d'autre part, les autres cantons romands sont actuellement dans un processus de légifération dans l'optique de promouvoir des mesures pour pousser les gens à prendre les transports publics. Je vous rappelle qu'il y a une grosse inégalité de traitement entre ceux qui font le choix de prendre uniquement l'abonnement général et de faire les trajets en train, et ceux qui font les trajets en voiture. Moi, depuis Bulle, je fais tous les trajets pour aller travailler à Berne en train. C'est un choix. Je perds une heure par jour et en plus, fiscalement, je suis très désavantagé.

Je vous prie donc de soutenir cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai bien sûr eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet ce matin. Il est vrai, comme l'a dit M^{me} Ghielmini, qu'un des objectifs de la commission était d'obtenir un budget équilibré par rapport à toutes les nouvelles dépenses prévues dans notre nouvelle loi sur la mobilité. Et on y était arrivés. Mais avec les surplus de prestations par rapport au plan cantonal, il est clair qu'il y aura une augmentation. On avait opté pour ces 8'000 frs par rapport à ça, c'est-à-dire en estimant que 8'000 frs correspondent à environ 30 kilomètres par jour, un rayon de 30 kilomètres par jour, aller et retour, qui permet plus ou moins d'aller un peu partout dans le canton de Fribourg. Un plafond à 12'000 frs correspond à environ 45 kilomètres. Donc, on est assez généreux de ce côté-là. Il ne faut pas non plus "sur-inciter". Finalement, plus on roule, moins on paie d'impôts, et ça ne peut pas être un but en soi, en tout cas pas dans cette loi.

Dans ce sens-là, la commission avait trouvé que le compromis à 8'000 frs était correct et correspondait globalement, au niveau financier, avec les charges. Ce matin, le Grand Conseil a décidé 12'000 frs. L'amendement Ghielmini propose 10'000 frs. Il est très évident que pour la commission, la proposition à 10'000 frs correspondrait mieux à sa volonté que la proposition à 12'000 frs. Dans ce sens-là, je vais dire qu'il faudra recommander l'amendement Ghielmini.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour les mêmes motifs déjà évoqués lors de la lecture précédente, le Conseil d'Etat étant partagé entre d'une part un modèle de financement qui n'a pas été suivi par le Grand Conseil, notamment sur les articles concernant le FIF et le TRV, et d'autre part une opposition sur la question du plafonnement, le moindre mal par rapport aux solutions qui restent est celui de la version de la première lecture à laquelle le Conseil d'Etat s'est déjà ralliée et se rallie toujours.

> Au vote, la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl, opposée au résultat de la première lecture (amendement des députés Collomb et Bürgisser), est refusée par 57 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). Total: 35.

Ont voté pour le résultat de la première lecture (amendement des députés Collomb et Bürgisser):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 57.*

S'est abstenu:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP). *Total: 1.*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il y a des divergences entre la première et la deuxième lecture, il est procédé à une troisième lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal : Loi sur la mobilité (LMob)

Art. 1 al. 2 let. b

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je confirme les propos que j'ai tenus il y a un quart d'heure : l'amendement Mutter est dans l'esprit des travaux de la commission et dans l'esprit de la loi, même s'il n'a pas été traité formellement en commission. Je devrais normalement le refuser, comme l'a dit M. Kolly, mais je pense qu'un président peut avoir aussi un peu de marge de manœuvre et d'interprétation dans un cas de figure comme celui-ci.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (projet bis), opposé au résultat de la première lecture (amendement Mutter), est accepté par 58 voix contre 36. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture (projet bis):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly

(SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 58.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (amendement Mutter):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghiellini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 36.*

> Modifié selon le résultat de la deuxième lecture.

Art. 28 al. 1 let. d

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je viens d'apprendre par le Commissaire qu'il va se rallier à l'amendement. Je vais donc en faire de même ! Pourquoi pas, pour une fois, je serai d'accord avec tout le monde. Je me rallie. On soutient l'amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vérification faite, l'amendement ayant été déposé un peu tardivement, l'impact n'est pas révolutionnaire. Le Conseil d'Etat peut s'y rallier.

> Le Conseil d'Etat se rallie au résultat de la deuxième lecture (amendement Cotting).

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 69 voix contre 27. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture (amendement Cotting):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 69.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 27.*

> Modifié selon le résultat de la deuxième lecture.

Art. 205 (modification du plan du réseau des routes cantonales)

Tronçon Route de Chésalles

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je crois que j'ai tout dit à ce sujet et je crois qu'il faut directement passer à un troisième vote.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est accepté par 59 voix contre 34. Il y a 2 abstentions.

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture (amendement Zamofing / Kolly Nicolas):

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP). *Total: 59.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 2.*

> Modifié selon le résultat de la deuxième lecture.

> La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 93.*

A voté non:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Rey Benoît (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

—

Divers 2021-GC-151

Discours de fin de législature

Présidente du Grand Conseil. Chers Collègues,

Vous avez décidé de ne pas vous représenter à la prochaine élection. Vous savez donc déjà que vous ne serez plus là l'année prochaine. J'aimerais vous faire venir ici devant, pour que nous puissions bien vous voir, plutôt que d'être perdus dans cette immense salle. J'appelle donc à me rejoindre ici devant le plénum :

> pour le groupe socialiste : Simon Bischof, Giovanna Garghentini-Python, Guy-Noël Jelk, Ursula Krattinger-Jutzet, Benoît Piller et Andrea Wassmer ;

- > pour le groupe de l'Union démocratique du centre : Charly Brönimann, Jean Bertschi, Roger Schuwey et Markus Zosso ;
- > pour le groupe libéral-radical : Antoinette Badoud et Ruedi Vonlanthen ;
- > pour le groupe Vert Centre Gauche : Christa Mutter et André Schneuwly ;
- > pour le groupe Le Centre : Gabrielle Bourguet, Madeleine Hayoz, Patrice Jordan, Patrice Longchamp, Pascal Moënnat et André Schöenenweid.

Chers et chères Collègues,

En cette fin d'année 2021, vous allez mettre un terme à votre fonction parlementaire. Vous avez servi votre district et votre canton pendant un certain nombre d'années. Vous avez siégé pendant une ou plusieurs législatures. Vous avez vécu des années parlementaires qu'on pourrait appeler normales, mais aussi les années exceptionnelles de la pandémie, celle du déménagement et celle du Grand Conseil nomade. Vous avez été actives et actifs dans des commissions, comme scrutatrices ou scrutateurs, comme présidentes ou présidents, comme rapporteurs ou comme footballeurs dans les rencontres interparlementaires. Vous avez même peut-être chanté dans la chorale éphémère du Grand Conseil. Comme vous avez décidé de tenir jusqu'au bout de la législature, vous n'avez pas droit à un hommage personnalisé. Je le regrette, car il y aurait certainement beaucoup à dire sur vos activités, vos thèmes de prédilection, vos réussites, vos amitiés, mais aussi vos déceptions et vos regrets. Mais, faute de temps, je dois vous adresser un message globalisé. Il n'en reste pas moins sincère et chaleureux.

Sie sollen wissen, dass jede und jeder von Ihnen persönlich die Anerkennung des Kantonsparlaments verdient hat. Im Namen des Kantonsrats danke ich Ihnen herzlich und wünsche Ihnen für die Zukunft Erfolg, Glück und Gesundheit.

Malheureusement, vous ne siégerez pas dans notre nouveau Parlement rénové, comme il avait été prévu au début des travaux. J'ai le regret aussi de vous informer que nous ne pourrions pas donner votre nom à une nouvelle salle de l'Hôtel cantonal en souvenir de vous, pas même à une armoire, pas même à un crochet du vestiaire. Le Service des biens culturels nous l'a formellement interdit. Néanmoins, une partie de vous hantera toujours l'histoire de ce bâtiment et il vous sera toujours ouvert. Celles et ceux qui y siégeront seront enchantés de vous y recroiser. Vraiment de tout cœur un merci respectueux et chaleureux à vous toutes et tous qui quittez votre siège de député-e. C'est un moment très émouvant pour nous tous et j'aimerais un tonnerre d'applaudissements pour nos collègues sur le départ. (*Applaudissements*)

Il m'incombe maintenant d'honorer nos trois Conseillers d'Etat qui quittent leurs fonctions en cette fin de législature. Alors, on m'a limité à trois minutes par personnes, c'est dire si la mission tient de l'exploit, car comment résumer vos 10 ou 15 années de service en 180 secondes chacun. C'est un peu comme résumer "Guerre et Paix" en trois phrases. Alors je vous encourage, maintenant que vous aurez du temps, à écrire votre propre livre sur votre mandat gouvernemental. Je ne sais pas si vous avez déjà réfléchi à un titre. Voici ceux qui sont déjà pris, si ça peut vous aider, mais qui pourraient néanmoins vous inspirer. J'ai donc fait un petit tour des dernières sorties littéraires chez les actuels ou ex-politiciens français. Je ne vous dirai pas qui en sont les auteurs. Voici les ouvrages retenus, donc des titres à ne pas prendre. Le premier s'intitule "J'en ai tellement vu". Je ne sais pas si cela évoque quelque chose chez vous ? Un autre s'appelle "Un politicien ne devrait pas dire ça". Cependant, mon préféré est quand même "Quand les politiciens nous faisaient rire". "Du pouvoir des homards... mais surtout de l'écologie" : on peut évidemment remplacer là "homards" par "cormorans". J'ai trouvé une prometteuse "Histoire secrète de la Droite". Il y a "Le temps des tempêtes", le pas très optimiste non plus "Jusqu'ici tout va mal", et enfin le "spéciale dédicace" à M. Georges Godel, un titre idéal qui s'appelle "Où va le pognon ?". Tous ces ouvrages de politique sont déjà sur les rayons des librairies. Nous espérons vivement les vôtres.

Vous l'aurez compris, si je parle de livres, cela n'est pas anodin, n'est-ce pas Madame Demierre ? Vous qui avez les livres comme premières amours professionnelles. En 2007, vous avez quitté le monde des bouquins pour rejoindre le Conseil d'Etat. Ce ne sont pas des romans que vous avez eu à classer dans la bibliothèque de votre bureau, mais des dizaines et des dizaines de classeurs fédéraux de chiffres et de données statistiques. Nous savions que votre dicastère de la santé et du social était un dicastère primordial, mais cette constatation s'est vérifiée de manière éclatante ces deux dernières années, pendant lesquelles vous avez lutté d'arrache-pied contre un virus qui aura eu au moins le mérite de démontrer votre courage, votre capacité de travail et votre ténacité. Durant votre mandat, vous avez fait vôtre cette devise essentielle : "On juge la grandeur d'une nation à la façon dont les plus faibles sont traités". Vous avez eu à prendre soin des Fribourgeoises et des Fribourgeois, des bébés jusqu'aux personnes âgées. Pour toutes ces années au service de vos concitoyennes et concitoyens, pour votre souci de notre qualité de vie et de la bonne marche de notre système de santé comme de celui de nos structures sociales, nous vous disons du fond du cœur merci. (*Applaudissements*)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Mesdames et Messieurs les Député-e s,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Messieurs les Conseillers d'Etat, Chers Collègues,

Madame la Secrétaire générale,

Madame la Chancelière d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,

"Nous, peuple du canton de Fribourg, croyons en Dieu ou puisons nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre de notre diversité culturelle dans la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux, respectueuse de l'environnement".

Ce préambule de la Constitution fribourgeoise reflète les valeurs qui ont guidé mon action depuis mes premiers pas en politique, dans mon rôle de conseillère communale, en passant par ma fonction de députée au Grand Conseil et bien sûr mon accession au Gouvernement cantonal en 2007. J'ai eu alors le privilège de reprendre une Direction qui me tenait à cœur, des thèmes qui me sont chers depuis toujours, car ils touchent à l'essence de ce qui constitue notre société et ce à quoi nous devons mesurer nos actions, le bien-être de chaque citoyenne et de chaque citoyen de ce canton. A la Direction de la santé et des affaires sociales, j'ai retrouvé ou rencontré au fil des années des personnalités engagées, des collaboratrices et collaborateurs, chefs de service ou directrices et directeurs qui m'ont aidée à porter et à mettre en place des réformes essentielles et attendues. Ces personnes m'ont accompagnée chaque jour, m'ont soutenue et ont mis leurs compétences à mon service. Ce sont à elles et à eux que s'adressent mes premiers mots et je souhaite rendre un hommage appuyé à leur loyauté et à leur travail. J'aimerais également relever le travail du personnel des institutions de la santé, du social, celui des associations qui souvent s'engagent également sans compter. Le domaine de la santé et du social se caractérise par un réseau particulièrement dense de partenaires et entités internes ou externes à l'Administration cantonale, qui ont travaillé et qui s'engagent toujours avec nous pour différentes politiques et stratégies. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

In den vergangenen Jahren mündetet diese Zusammenarbeit in eine richtungsweisende Politik mit innovativen Projekten, Massnahmen und Aktionen, ausgerichtet auf die Teilhabe an der Gesellschaft und am gesellschaftlichen Leben aller, unabhängig von Sprache, Herkunft, Geschlecht, Alter oder sozialem Status.

Politique de la personne handicapée, politique de la personne âgée (Senior+), politique de la jeunesse, politique familiale, politique de l'égalité, politique sociale, politique de l'asile, stratégie de prévention et promotion de la santé, politique hospitalière, la liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète bien l'essence de notre action passée et future. Face aux défis majeurs que nous imposent notamment la croissance démographique, l'accueil et l'intégration des personnes migrantes, la situation sanitaire, le vieillissement de la population, la précarisation des plus faibles et la situation d'une jeunesse lourdement frappée par les effets de la pandémie, nous devons continuer nos efforts de réfléchir ensemble comment réussir le Fribourg de demain, comment construire un futur plein de succès et de prospérité pour notre canton.

La pandémie a révélé les forces de notre canton, la réactivité de son Administration, la force de collaboration et d'engagement des différentes institutions publiques et privées et la solidarité de sa population, en particulier le soutien des plus jeunes à nos aînés. Nous avons appris beaucoup ces deux dernières années, mais nous nous sommes aussi rendu compte de la fragilité de ce qui semblait acquis. Nous devons rester vigilants à garder les acquis sociaux et à renforcer et développer des mesures et actions qui permettent aux personnes de ce canton de vivre dans la dignité.

Au moment de quitter cette fonction de Conseillère d'Etat si prenante, qui m'a appris à repousser mes limites, à me battre, qui m'a enseigné également la ténacité et l'humilité, j'aimerais, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, vous témoigner ma reconnaissance pour les discussions et les débats que nous avons menés en plénum ou lors de séances de commission. Je salue le respect mutuel qui a toujours prévalu dans nos échanges et qui fait la force de notre démocratie. Depuis 2007, ils étaient 10, elles étaient 2, ce sont mes collègues des différents Conseils d'Etat avec lesquels j'ai collaboré durant ces 15 ans. Je leur adresse mes remerciements. Nous avons essayé tout au long de ces années de dépasser les conflits partisans pour proposer des solutions qui cimentent le dialogue. Je crois que nous y sommes parvenus, du moins la plupart du temps.

Au Conseil d'Etat actuel, le vécu de la pandémie nous a rapprochés et soudés. Je tiens à vous dire merci, chers Collègues, pour votre soutien si essentiel durant ces derniers mois ainsi que pour l'excellente collaboration et l'esprit de dialogue qui ont toujours prévalu.

Sehr geehrte Staatskanzlerin, sehr geehrte Generalsekretärin des Grossen Rates, geschätzte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Staatskanzlei und des Sekretariats des Grossen Rats, auch Ihnen spreche ich meine ganze Dankbarkeit für Ihre Verfügbarkeit und Ihre Unterstützung aus.

Je remercie encore les représentants et les représentantes des médias, qui assument un rôle tellement essentiel pour notre canton.

Enfin, j'aimerais remercier mon parti et ma famille. La fonction de Conseillère d'Etat est un défi permanent, passionnant, et m'a permis de me rapprocher de la population fribourgeoise. Les échanges et les rencontres m'ont permis d'être à l'écoute et d'orienter les conceptions théoriques aux besoins concrets de la population. J'aimerais ainsi remercier toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois que j'ai rencontrés tout au long de mon engagement politique, car ils et elles sont à la base de mon action politique. J'ai aimé ces 15 ans et j'ai eu beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction. Que vive le canton de Fribourg ! (*Applaudissements*)

Présidente du Grand Conseil. Alors qu'il a été reproché au Gouvernement actuel une surreprésentation de la Gruyère, voilà que deux Gruériens le quittent simultanément !

Monsieur Maurice Ropraz, vous avez abandonné le château de Bulle en 2012 pour rejoindre la capitale, histoire de constater qu'effectivement, la bise et les impôts viennent de Fribourg... et un peu de Berne. Je ne sais pas si vous avez l'intention, vous aussi, d'écrire un livre sur votre passage au Conseil d'Etat. Si oui, je me demande vraiment si vous choisirez le roman d'aventure, la comédie dramatique, l'intrigue policière ou la poésie épique pour raconter votre fonction durant cette dernière décennie. Dans un mandat politique, quel qu'il soit, vous en conviendrez, tous les genres littéraires sont possibles.

Quoi qu'il en soit, au nom du Grand Conseil, je vous remercie pour l'efficacité et la clarté de vos interventions à notre tribune ainsi que pour votre très agréable propension à vous rallier à nos amendements. Nous vous souhaitons sincèrement de profiter pleinement de votre retour en vos terres.

De la part du Grand Conseil fribourgeois, je vous adresse un immense merci pour votre engagement. (*Applaudissements*)

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Chers Collègues du Conseil d'Etat,

Madame la Chancelière,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs,

Dans de telles occasions, on aurait presque l'impression d'assister à des éloges funèbres. Il est vrai que l'on dit : "Partir, c'est mourir un peu". C'est pour cela qu'avec mes deux collègues du Gouvernement, nous n'allons pas partir très loin. Mais, c'est aussi effectivement avec émotion, mais en toute sérénité et avec le sentiment du devoir accompli, que je prends congé à mon tour du Parlement fribourgeois. Je mesure le privilège d'avoir pu servir le district de la Gruyère d'abord et le canton de Fribourg ensuite, à travers plusieurs mandats d'une beauté exceptionnelle. Comme député de 1996 à 2001, appréciant les arcanes du législatif, les relations entre ses membres, au-delà des sensibilités politiques, la défense et la richesse de nos institutions. Comme préfet de la Gruyère de 2002 à 2011, j'ai pu accompagner le développement soutenu de notre région, en participant notamment à la création du Réseau Santé et Social du district, à l'extension des soutiens par l'Association régionale de la Gruyère, à la construction du CO₂ et de sa salle de spectacle, au lancement également des réflexions pour le CO de Riaz, à la préservation de la sécurité dans notre région, en particulier avec la création de "Stop Violence".

Comme Conseiller d'Etat responsable de la DAEC de 2012 à 2016, j'ai eu l'immense plaisir d'être impliqué dans des projets importants de mobilité pour notre canton, tels que la construction et l'inauguration du pont de la Poya, le développement de la deuxième étape du RER dans le district de la Broye, la construction ou la réfection de plusieurs routes et gares ferroviaires, par exemple la gare de la Poya à Fribourg. J'ai pu conduire les travaux de lancement du nouveau Plan directeur cantonal et l'adaptation de notre législation à la nouvelle LAT. De nombreux investissements ont pu être réalisés dans le respect des crédits alloués par ce Grand Conseil, pour des projets d'infrastructures nécessitant une présidence de commission de bâtisse, tels que MAD3 pour la Police cantonale, le bâtiment EVA à Givisiez pour le Service de l'environnement, le Collège de Gambach, l'extension du Collège du Sud à Bulle ou la transformation de la Clinique Garcia pour l'Institut Adolphe Merkle.

Comme Directeur de la sécurité et de la justice de 2017 à ce jour, j'ai eu à cœur de mener les réformes nécessaires dans le domaine pénitentiaire, avec la mise en œuvre de la fusion des établissements et des services concernés, la préparation des décrets nécessaires aux investissements, le renouvellement complet aussi du commandement de la Police cantonale dont nous avons parlé ce matin, avec l'introduction de l'unité de gestion des menaces et l'aide aux victimes de violences, l'analyse complète du Pouvoir judiciaire qui proposera ultérieurement des réformes importantes sur le fonctionnement de l'organisation de la Justice fribourgeoise, un renforcement également de la politique d'intégration et de prévention contre le racisme, un changement de paradigmes dans l'organisation de la défense incendie et secours, une nouvelle fiscalité des véhicules plus

durables, une législation sur les établissements publics plus moderne, sans compter naturellement une cogestion avec mes collègues de cette pandémie qui nous a occupés presque chaque instant depuis 18 mois.

Au terme de cet engagement public, j'ai la modestie de penser que le politique ne peut rien faire seul, qu'il peut certes jouer un rôle moteur, mais qu'il a toujours besoin, avec lui, de personnes compétentes et motivées. Steve Jobs, fondateur de Apple, disait déjà : "Dans l'entreprise, les grandes choses ne sont jamais faites par une seule personne. Elles sont faites par toute une équipe". Le succès dépend effectivement, à notre niveau, du soutien de nos collaboratrices et collaborateurs, des services, des Directions, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Le travail se fait dans la continuité des institutions, souvent à travers plusieurs législatures. On inaugure des chantiers initiés par les prédécesseurs et on lance des travaux que d'autres pourront fêter à leur tour. A l'inverse, on reprend et poursuit des dossiers difficiles et sensibles, avec le souci néanmoins du respect de la collégialité et de l'intérêt supérieur de l'Etat.

Heute möchte ich dem Grossen Rat für sein Vertrauen danken, das er mir in all den Jahren geschenkt hat, für die fast durchgängige Zustimmung zu den unterbreiteten Projekten und besonders für die fast einstimmige Wahl zum Staatsratspräsidenten Ende 2016.

Ich danke auch meiner Partei, der Freisinnig-Demokratischen Partei, deren Werte ich immer zu verteidigen bemüht war, besonders einen Liberalismus mit menschlichem Antlitz.

J'exprime ma plus profonde gratitude à la population de mon district et de mon canton, qui m'ont manifesté un soutien fort et renouvelé à chaque élection. Je me réjouis de relever désormais de nouveaux défis, de consacrer davantage de temps à ma famille, à ma fille Lucia, à mes amis que j'ai parfois quelque peu délaissés par la force des choses, le temps de faire plein de choses sur le plan professionnel ou sur le plan des loisirs, notamment de lire certainement de manière détendue les futurs exploits du Grand Conseil fribourgeois.

Merci à toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, pour votre confiance. Bon vent, que vive le pays de Fribourg, que vive sa population et ses autorités ! (*Applaudissements*)

Présidente du Grand Conseil. Monsieur Georges Godel, vous, vous n'avez pas besoin d'écrire un livre. Le vôtre est déjà sorti. Je vous l'ai signalé au début de mon intervention et il a un titre évocateur : "Où va le pognon ?". Il s'agit du plan de bataille chiffré d'un candidat à la présidentielle française, qui a sûrement dû prendre conseil chez vous pour rassembler autant de bonnes idées sur la gestion efficace d'un Etat. Ce politicien français présente une autre similitude avec vous : son parti a changé de nom plusieurs fois. Le vôtre vient de le faire mais, pourquoi pas, ça peut devenir une habitude. Ensuite, il a créé son propre parti. Je ne sais pas si c'est à l'ordre du jour pour vous, mais je pense que ça occupe bien les soirées d'une retraite politique. Sinon, il y a évidemment la présidentielle française qui a encore besoin de candidats compétents. Je suis sûre que le redressement des finances de notre grand voisin républicain ne vous fait pas peur.

Monsieur le Directeur des finances, j'ai passé 7 ans dans ce Grand Conseil et j'ai pu constater avec quel talent vous parveniez à faire tourner les majorités. Vous pouvez comme personne amener des députés et des députées à voter exactement le contraire de ce qu'ils avaient prévu une heure avant. C'est cela votre grande force : argumenter, convaincre, faire sourire et finalement, à la fin, c'est Georges Godel qui gagne. On vous a donné un devoir de calcul à rendre à la fin de cette année. Vous avez parfaitement maîtrisé le sujet et je suis certaine que l'Histoire vous donnera une excellente note pour votre devoir, avec les félicitations du jury.

Un grand merci pour votre engagement, Monsieur Godel, et tout de bon à vous pour la suite. (*Applaudissements*)

Godel Georges, Directeur des finances. Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Je vais simplement poursuivre, car les minutes filent. En effet, ce n'est pas que la vie soit courte, c'est que le temps passe vite. J'en veux pour preuve les trois dates principales qui ont marqué mon parcours politique : 1978, premier engagement dans ma commune, 1986, entrée au Parlement cantonal et 2006, élection au Conseil d'Etat. Evidemment, après toutes ces années, il est donc temps pour moi de prendre congé. Bien évidemment, je pourrais évoquer longuement les nombreux chapitres et les anecdotes qui ont jalonné mes différentes étapes. Mais, en fait, j'aimerais plutôt vous faire part de quelques sentiments. Vous dire d'abord ma reconnaissance d'avoir eu le privilège d'accéder à la fonction de Conseiller d'Etat. Merci aux Fribourgeoises et Fribourgeois ! J'ai ainsi eu la chance d'apporter ma contribution, aussi modeste soit-elle, à plusieurs projets d'envergure pour l'avenir du canton et mettre ainsi ma pierre à l'édifice de l'Etat.

Chers Membres du Grand-Conseil,

J'aimerais en ce jour vous remercier chaleureusement toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée. Je pense également à celles et ceux qui ont fait partie de nos rangs, mais qui suivent désormais nos joutes depuis l'au-delà, avec davantage de hauteur et de sagesse que nous, c'est certain.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Tout au long de ces années, vous avez fait part de votre expertise et partagé vos points de vue sur les nombreux dossiers concoctés par mes Directions successives. Participer aux débats dans l'arène politique, vous le savez, c'est ce que j'affectionne le plus. Evidemment, j'ai souvent eu la gauche contre moi, la droite contre moi et le centre contre moi. S'il m'a fallu parfois m'armer de patience et jouer les équilibristes avant d'oser abattre mes dernières cartes, au final, grâce à nos face-à-face respectueux, c'est ensemble que nous avons su trouver la meilleure solution pour faire avancer notre canton. Car oui, seuls les compromis forts et inclusifs sont capables de générer des projets concrets et durables, des projets d'ailleurs soutenus la plupart du temps par le peuple fribourgeois appelé à s'exprimer dans les urnes, des projets qui ont façonné le profil et l'identité de notre canton, un canton fier non seulement de son terroir, mais également de sa capacité à innover, à digitaliser et à se transformer. En évoquant l'identité de notre canton, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les représentants et toute la population alémanique de notre canton.

Sehr geehrte Damen und Herren Abgeordnete,

ich bedanke mich für die wohlwollende Aufmerksamkeit, die Sie mir immer entgegengebracht haben. In der Tat haben Sie immer dafür gesorgt, dass wir uns trotz meinem "allemand fédéral" verstehen.

Par chance, lorsqu'il s'agit de négocier des chiffres, nous parlons la plupart du temps avec le même dénominateur commun, au-delà de nos langues respectives.

Chers et chères Député-e-s,

En tant que Directeur des finances, je suis bien sûr heureux de vous transmettre un livre des comptes rédigé à l'encre noire. Malgré les engagements et la diminution de sa fortune, le fameux coffre de la Direction des finances est toujours suffisamment rempli de quelques généreuses provisions pour vous permettre de poursuivre vaillamment les investissements qui dessineront l'avenir de notre canton.

Pour parvenir à ce résultat, votre soutien et votre approbation ont été essentiels. Je souligne le fait que vous avez eu également le courage de suivre le Conseil d'Etat lorsqu'il s'est agi d'instaurer des mesures plus contraignantes.

Mes remerciements vont bien évidemment également à mes collègues du Conseil d'Etat, avec lesquels j'ai partagé non seulement la gestion de dossiers difficiles, mais aussi et surtout une belle confiance qui nous a permis de nous engager pleinement au service de nos concitoyens et concitoyennes. Lorsque vous œuvrez dans un collège, vous devez composer avec toutes les sensibilités en présence. Il s'agit là, il faut le dire, d'un bel apprentissage d'humilité et de démocratie, car il est essentiel de savoir rester unis pour obtenir le soutien du Parlement et du peuple.

A cet égard, j'aimerais saluer le travail de l'ensemble du personnel de la Chancellerie, qui œuvre dans ce même sens pour garantir le bon fonctionnement de la machine gouvernementale. J'adresse des remerciements particuliers à M^{me} la Chancelière, M^{me} la Vice-Chancelière et M. le Vice-Chancelier, pour leur talent à distiller subtilement de l'huile dans les rouages institutionnels, assurant ainsi les bonnes collaborations dans le processus démocratique. Collaboration et confiance sont pour moi les maîtres-mots pour réussir toute mission. C'est sur la base de ces deux valeurs que j'ai également eu la chance de travailler avec mes collaborateurs et collaboratrices, en particulier mes chefs de service ainsi que les membres de mon Secrétariat général dont je souligne les précieuses compétences et le dévouement. Je crois que j'en vois au fond de la salle.

A l'heure des remerciements, je n'oublie pas ma commune ainsi que mon parti politique, qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours, du paysan terrien que je suis au Directeur des finances que je suis devenu. Je ne saurais conclure cet au revoir sans une pensée particulière pour toute ma famille, cette famille généreuse qui m'a toujours laissé les coudées franches pour gravir les échelons et m'épanouir pleinement dans le vivier politique. Aujourd'hui, c'est elle que j'aimerais mettre sur le devant de la scène en la remerciant de tout mon cœur.

Mais revenons aux affaires publiques. A quelques heures de l'ouverture des urnes en vue de la prochaine législature, j'aimerais saluer les représentants des médias ici présents, en les remerciant pour leur travail essentiel à notre démocratie. Parfois piquants, souvent assaisonnés, leurs comptes-rendus sont plus que jamais indispensables pour apporter de la nuance dans les débats, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux.

Avant de vous rendre la parole, j'aimerais encore souhaiter bon vent à toutes celles et à tous ceux qui seront élu-e-s ces prochains jours. J'espère que toutes et tous auront autant de plaisir et de satisfaction que j'ai eu à participer à la vie publique de notre merveilleux canton.

Ich bedanke mich für diese schöne Zeit in der Regierung im Dienst der Freiburgischen Bevölkerung.

Merci à toutes et tous pour ces 15 magnifiques années passées au Gouvernement. Merci et au revoir ! (*Applaudissements*)

Présidente du Grand Conseil. Merci beaucoup. Je crois devoir donner la parole à M. le premier Vice-Président.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Madame la Présidente,

Chère Sylvie,

Au nom de la vice-présidence, des membres du Bureau, des scrutatrices et scrutateurs, des chefs de groupes, et au nom de vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs, chers et chères Député-e-s, j'aimerais vous exprimer toute notre reconnaissance et un chaleureux merci pour avoir présidé avec bienveillance, compétence et dynamisme le Parlement fribourgeois durant l'année qui se termine. Vous avez toujours été soucieuse de la bonne organisation des séances, qu'elles soient du Bureau ou du plénum, ainsi que du bon déroulement des débats. Bravo Sylvie et merci encore !

Durant cette année, malheureusement encore aux prises avec cette fameuse pandémie, vous avez été à l'écoute et avez toujours cherché à mettre en place les conditions de travail les plus adaptées, les meilleures ou les moins pires pourrais-je dire, pour le bien-être des membres du Parlement et des commissions. En accueillant une délégation du bureau du Parlement tessinois, dont d'anciens étudiants formés dans notre Université avaient plaisir à retrouver, vous avez, avec vos représentations dans et hors canton durant cette année, par votre charisme, par votre discours et votre élégance naturelle, contribué en tant que Première Citoyenne à faire rayonner le Parlement fribourgeois auprès de la population ou de ses institutions. Merci encore, Madame la Présidente. Je pense que votre livre à vous a encore quelques chapitres à écrire, et bien qu'il soit entamé, vous ne pourrez le publier rapidement.

Merci Sylvie pour la tâche accomplie, et mon souhait est que l'avenir t'apporte autant de bons moments ou de plaisir que tu as certainement vécus durant cette année et durant l'exercice de cette fonction.

Un immense merci et tu mérites bien un bouquet de fleurs. (*Applaudissements*)

Présidente du Grand Conseil. Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vais être brève, puisque j'ai déjà assez parlé pendant toute cette année.

Mesdames et Messieurs, toutes et tous qui êtes ici, quel que soit votre rôle, votre fonction, votre travail,

Chères Amies, chers Amis,

Je voudrais tout simplement vous dire merci pour votre confiance, pour votre gentillesse et pour votre courage durant cette année qui fut, pour notre Parlement, très compliquée. Je vous souhaite à toutes et à tous trois choses : succès, joie et santé.

Si vous aviez besoin d'une preuve pour vous faire comprendre que la législature est vraiment terminée, je dois encore vous informer que vous devez déposer vos cartes de député-e-s, qui ne seront désormais plus valables, à l'entrée vers la table de l'huissière. Donc, effectivement, c'est la fin de la législature, il faudra bien s'en convaincre.

Merci beaucoup, je n'ai pas d'autres mots. Je souhaite plein succès à tout le monde. Je remercie en particulier M^{me} la Secrétaire générale, qui m'a beaucoup accompagnée et aidée, ainsi que toute son équipe.

Je pense que c'est la fin, je peux faire sonner une dernière fois la clochette.

Je clos donc avec plaisir et nostalgie cette dernière session de la législature et je vous adresse mes meilleurs vœux. (*Applaudissements*)

—

> La séance est levée à 15 h 03.

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, secrétaire parlementaire